

ASSEMBLÉE NATIONALE

31 mars 2025

POUR RÉFORMER L'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE - (N° 1190)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT**N ° 89**

présenté par
Mme Buffet

ARTICLE 2

I. – À la fin de l’alinéa 5, substituer aux mots :

« au vu de l’imminence de sa réalisation »

les mots :

« en raison de son imminence ».

II. – En conséquence, à la fin de l’alinéa 10, substituer aux mots :

« au vu de l’imminence de sa réalisation »

les mots :

« en raison de son imminence ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Il s'agit d'un amendement rédactionnel.